MÉMOIRE

PRÉSENTÉ À

LA VILLE DE QUÉBEC

dans le cadre des consultations publiques sur la

VISION DES QUARTIERS DE LA CANARDIÈRE

Accès Saint-Laurent Beauport (ASLB)

6 Mars 2023

Qui sommes-nous ?

Notre organisme était connu depuis le milieu des années 1980 sous le nom de ***Association pour la sauvegarde de la baie de Beauport***, mais est devenu en 2004, ***Accès Saint-Laurent Beauport*** (ASLB). Notre organisme sans but lucratif est un regroupement de citoyens et d'organismes qui se sont donné pour mission commune de promouvoir la qualité de vie de l'ensemble du secteur sud de Beauport par le biais du développement durable de son littoral dans le secteur compris entre la péninsule (baie) de Beauport et la chute Montmorency.

Avant-propos :

Avant de commencer, notre organisme dénonce le fait, selon ce qui a été dit par certains dirigeants de la Ville, que la consultation publique de la Ville exclut toutes discussions sur les 270 000 m^2 de terrains voués au développement économique et au projet InnoVitam. Ces terrains, en majorité situés sur le littoral et anciennement appelés les battures Champfleury et battures de Beauport, ont déjà été fortement altérés de leur intégralité naturelle par le remblaiement et la contamination industrielle.

Dans ce contexte, nous dénonçons cette approche de consultation qui constitue sans l'ombre d'un doute, une façon de faire qui s'écarte des valeurs démocratiques fondamentales, telles que la liberté d'expression, le pouvoir réel des citoyens, la transparence et l'urbanisme participatif.

Il est fondamental que la participation publique, dans sa pratique et son essence, respecte les valeurs et la culture de la communauté. Il faut donc que cette pratique se renouvelle constamment et s'adapte aux changements qui surviennent dans l'ordre de ces valeurs et dans les symboles de cette culture. Il est aussi impératif de cultiver un lien de confiance entre les décideurs et les citoyens : il doit régner un esprit de coopération, de collaboration et de partage des connaissances et des idées. C'est au décideur qui met sur pied le processus de consultation d'en assurer l'intégrité, la transparence et l'équité. Malheureusement, nous constatons que l'application de certains principes a fait défaut dans les consultations sur les quartiers de la Canardière. Par exemple, les méthodes permettant de diriger les discussions lors des ateliers d'échanges étaient restrictives et limitaient significativement notre liberté d'expression sur certains sujets.

Pourtant, les terrains réservés au projet Innovitam sont de propriété municipale, et donc de nature publique. Cette façon restreinte de consulter est décevante et inacceptable. Nous profitons de l'étape de rédaction et de dépôt de mémoires pour nous donner toute liberté sur toute question, et ce sans restriction. Nous proposerons donc notre vision sur tout le territoire et toutes les composantes constituant les quartiers de la Canardière, qu'elles soient naturelles, résidentielles, collectives ou industrielles.

Références :

Prémont, Karine, Boisvert, Yves; Les méthodes de consultations publiques, Analyse et description; dans la série Éthique publique de l'École nationale d'administration publique (ÉNAP), Québec, 2003
http://archives.enap.ca/bibliotheques/2009/06/30105651.pdf

Thibault, André, Marie Lequin et Mireille Tremblay, Cadre de référence de la participation publique, Québec, Conseil de la santé et du bien-être, 2000

A) L'histoire d'un fleuve remblayé aux fins du développement économique

Avant de parler d'avenir, tournons nous un peu vers le passé; il faut savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va. Cela permet, notamment, de s'engager à titre de citoyen pour se réapproprier et décoloniser notre histoire. L'histoire des quartiers de la Canardière est marquée par le développement industriel opéré par de grandes compagnies qui se sont approprié sans consultation notre territoire, nombre de milieux humides et les rives de notre majestueux fleuve.

Question sémantique, précisons qu'une canardière est un lieu aménagé pour la chasse aux canards. C'est aussi un long fusil utilisé pour la chasse aux canards sauvages. Autrefois, la ferme du Séminaire de Québec était située dans un lieu appelé depuis la fin du 17e siècle la « Canardière », à cause de l'abondance des canards. La ferme est ensuite connue sous le nom de résidence de la Canardière jusqu'en 1850, puis devient la ferme Maizerets, et enfin le Domaine de Maizerets.

Le chemin de la Canardière est l'une des plus anciennes routes de Québec, tracée autour de 1660. Il s'agissait à l'origine d'un segment du chemin du Roy, construit sous le Régime français, permettant de relier Québec à Beauport en passant par la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges. Les propriétés des colons du chemin sont particulièrement touchées lors de la bataille de Québec de 1690. Après la Conquête, des résidences de villégiature y seront construites en raison des perspectives sur le fleuve. Le chemin perd sa proximité avec le fleuve vers la fin du 19e siècle à la suite du remblaiement des battures pour y faire du développement industriel.

Ce « Chemin de la Canardière » recèle beaucoup plus que des histoires d'oiseaux. Il ne ressemble à aucun autre dans cette partie de la ville. Limoilou est un quartier planifié et quadrillé à l'américaine avec ses voies numérotées (1re, 2e, 3e Rues et Avenues). Le chemin de la Canardière, lui, présente une étrange diagonale qui traverse le quartier un peu maladroitement pour ensuite remonter vers Beauport en parallèle avec le fleuve.

Or, s'il en est ainsi, c'est qu'il était là avant tous les autres. Aux premiers temps du régime français, c'était un lieu très couru. « Les gens y allaient pour la chasse aux canards et pour pêcher ». On pense même que les Amérindiens y avaient leurs habitudes avant l'arrivée des Français. « Avant l'urbanisation, ça devient un lieu de villégiature à cause des perspectives et des vues sur le fleuve », résume Réjean Lemoine, historien dans un reportage d'Isabelle Porter du journal le Devoir (2013).

Au fil du temps, Limoilou s'est aussi appelé Hedleyville, Smithville et New Waterford, à l'image de petits villages érigés aux abords de l'eau au cœur de vastes campagnes et forêts. Les premiers habitants de Limoilou sont des gens modestes, des ouvriers et des journaliers qui viennent prêter main-forte aux quelques entrepreneurs exploitant moulins à bois, abattoirs, corderies et voileries pour ne nommer que ceux-là. Le Séminaire de Québec, l'Hôtel-Dieu de Québec et quelques particuliers possèdent ces grèves que l'État rachètera plus tard. Le développement s'accélère lors de l'aménagement de deux voies ferrées : le chemin de fer de Charlevoix et celui du Lac St-Jean (Quebec Northern).

Il faut aussi imaginer Limoilou à cette époque comme une terre à fleur d'eau. Les inondations y sont fréquentes à cause des marées de fortes amplitudes, alors que les maisons de la 2e Rue et de la 3e y sont submergées. Un ruisseau coule le long de la 8e Avenue puis est canalisé. Des digues sont construites et des terrains surélevés. Des années d'efforts sont nécessaires pour lutter contre la nature.

À cette époque, la Canardière était une sorte de cap Tourmente où dominaient les battures. Une bonne partie du secteur était recouverte d'eau et la population devait composer avec les marées. Vers la fin du XIXe siècle, les abords du fleuve sont remblayés, mais c'est la construction de l'autoroute Dufferin-Montmorency, dans les années 1970, qui rompra définitivement le lien entre le chemin et le fleuve. Désormais, on n'y voit plus de canards, mais on y croise souvent des… goélands, ironisait la journaliste Isabelle Porter dans un de ses reportage.

Références :
Gallichan, Gilles, De Hedleyville à Limoilou, Cap-aux-Diamants; 1996
« Chemin de la Canardière », sur *Commission de toponymie du Québec*
Isabelle Porter, « Un lieu, un nom - Au temps des canards de la Canardière », *Le Devoir*, 16 août 2013

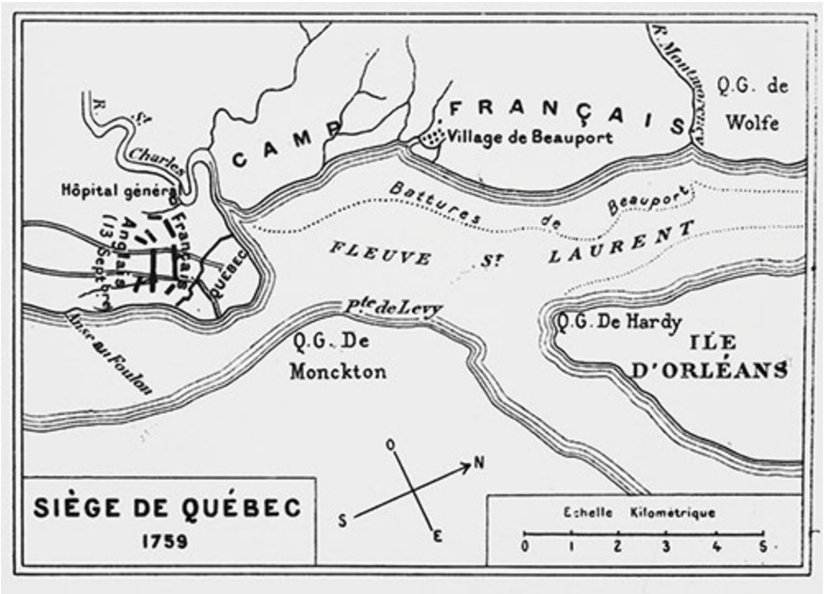

Plan du siège de Québec, 1759 - Collections MNBAQ

B) Des besoins sociaux importants et un impératif de redonner ses droits à la nature

L'énoncé d'une vision sous-tend une stratégie de planification et de prise de décision. Il permet de traiter les enjeux à venir, de faire des choix, de répondre aux besoins et de définir un langage commun en ce qui a trait au développement culturel, économique, social et environnemental de la collectivité. La vision décrit l'orientation adoptée au terme de l'horizon de planification, envisagé sur une génération ou plus. Elle détermine la cible et la transmet pour mieux la partager. En tenant compte des préoccupations et des valeurs de la collectivité, la vision peut susciter l'adhésion des citoyens et définir l'application de stratégies à long terme. Elle peut aussi les mobiliser en faveur d'une action collective durable visant le partage d'un destin commun.

Plusieurs auteurs affirment que dans une démarche de développement durable vers des collectivités viables, la vision doit intégrer les dimensions culturelle, sociale, économique et environnementale. La nôtre évoque notamment la nécessité de tendre vers un **<u>projet collectif, socialement équitable, économiquement viable, écologiquement durable, capable de réduire les disparités entre les pauvres et les riches</u>**. Dans une optique de développement durable, concept lié à la notion d'intérêt collectif, notre vision promeut un développement répondant aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

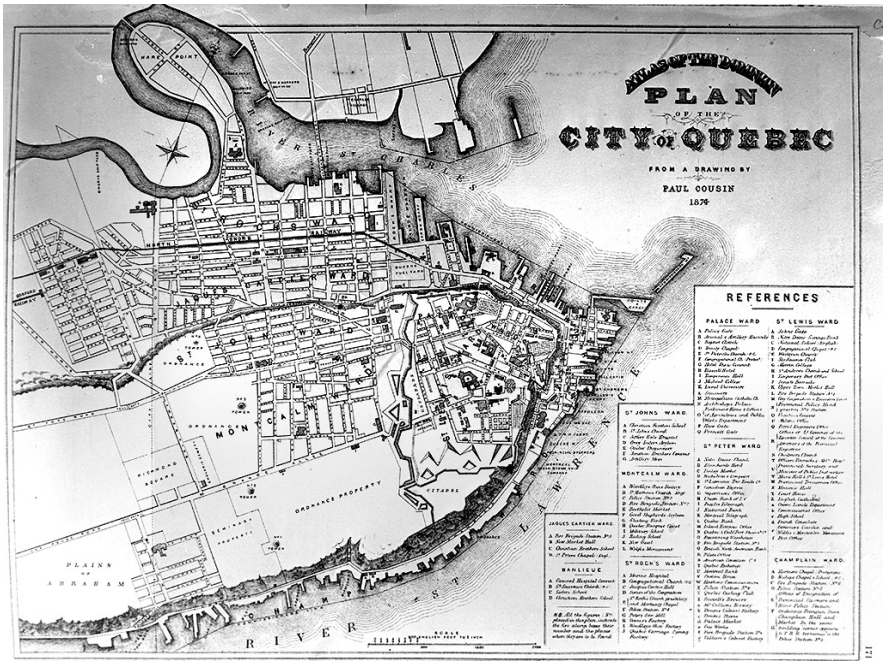

Carte de la Ville de Québec en 1874 avant le remblaiement des battures.

Puisque historiquement, les besoins économiques ont été privilégiés (aménagement des chemins de fer, usine à papier de l'Anglo Canadian Pulp & Paper, garage de la Quebec Power Co., secteur portuaire de Beauport, autoroute Dufferin-Montmorency) au détriment des autres, **la vision des quartiers de la Canardière doit rétablir un meilleur équilibre et dorénavant répondre en priorité aux besoins sociaux et environnementaux.** Les impacts indésirables de développements passés sont nombreux et évidents : contamination sévère des nombreux terrains littoraux, pollution de l'air, remblaiement et destruction de milieux humides, etc. Aujourd'hui, nos élus et les acteurs du développement doivent redonner leurs lettres de noblesse aux quartiers de la Canardière.

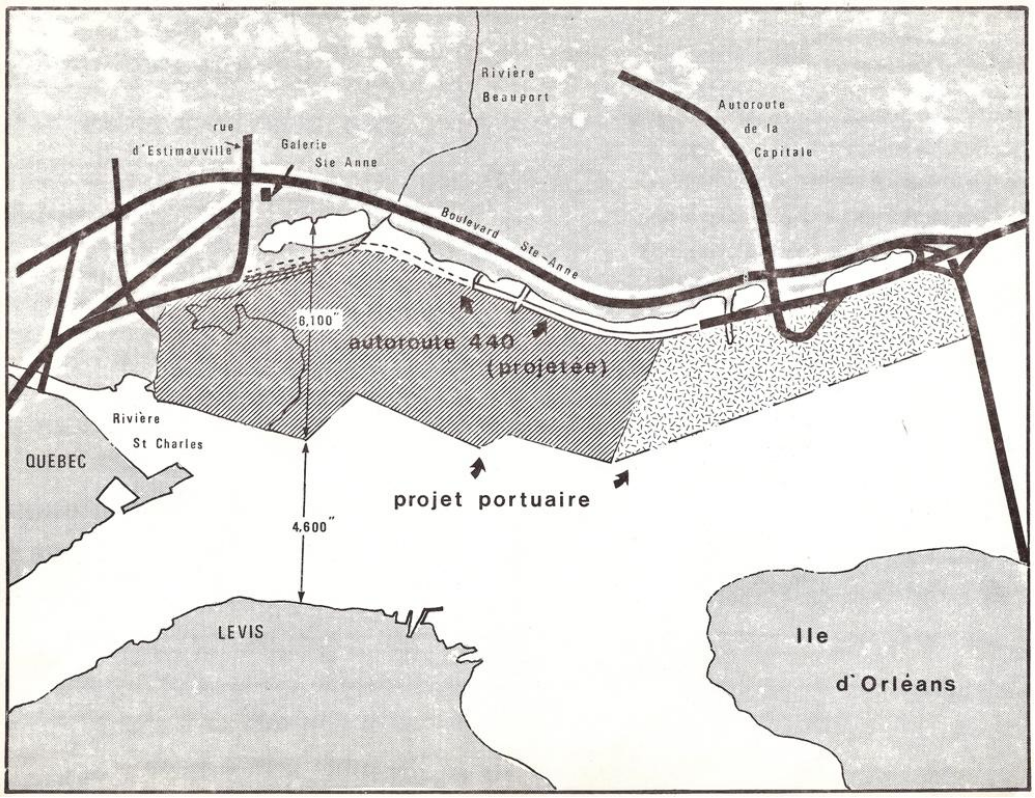

Carte du plan d'expansion du Port de Québec (1978)
prévoyant le remblaiement de l'ensemble des battures de Beauport.

C) Besoins de logements sociaux et de lieux de rencontre

La Vision de l'habitation de la Ville de Québec a permis de recenser les besoins en logements privés et en logements sociaux et abordables. Les besoins sont criants, les taux d'inoccupation dans les quartiers de la Ville avoisinant les 1,5 %, ce qui est sous un état d'équilibre.

En 2030, la Ville de Québec souhaite être une référence grâce aux projets résidentiels novateurs développés aux endroits stratégiques de son territoire et à ses milieux de vie durables répondant aux aspirations et aux besoins évolutifs des citoyens. La Ville souhaite créer des milieux de vie durables partout sur son territoire. Des services de proximité doivent compléter l'offre de logements additionnels. Une diversité de commerces et de services répondant aux besoins quotidiens doivent être accessibles à courte distance des habitations, tout comme des lieux de rencontres, des parcs, des places éphémères, des équipements de loisirs et de culture.

Chaque quartier détient son propre potentiel de développement et d'amélioration; des habitations doivent être construites sans tarder. Dans sa Vision de l'habitation, la Ville de Québec calcule que la construction de **500 nouveaux logements sociaux et abordables est nécessaire annuellement** pour les cinq prochaines années afin de répondre aux besoins des ménages de la capitale. Or, pour les quartiers de la Canardière, aucun chantier de logement social n'est en cours actuellement, ni sur le point d'être amorcé. Au contraire, on assiste à de fortes hausses des loyers et à un ensauvagement du marché qui crée des situations déplorables.

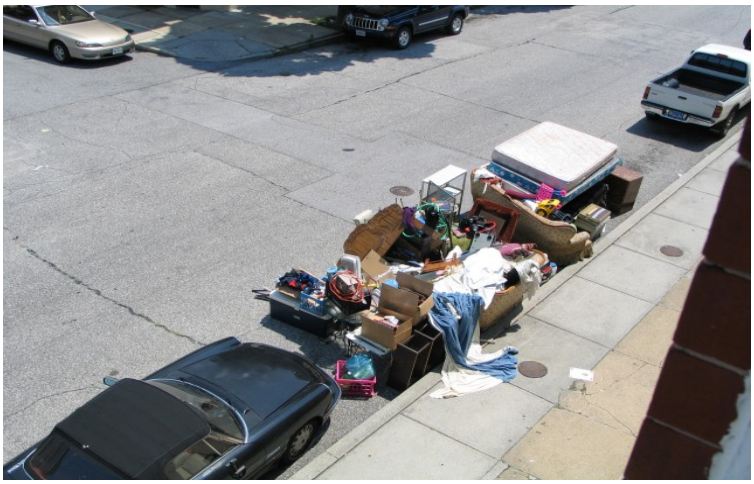

Les évictions de locataires sont de plus en plus courantes à Québec.

Références :

Ville de Québec, Vision de l'habitation 2020-2030, Créer ensemble des milieux de vie durables, 2020.

D) Besoins de mise en valeur des plans d'eau et de leurs rives

Les rivières et leurs berges font partie de l'identité urbaine de Québec. Celles-ci constituent un patrimoine naturel et des vecteurs de rencontres. Une démarche de mise en valeur des rivières du **Cap Rouge, Saint-Charles (et du Berger), Beauport** et **Montmorency** est en cours et vise à intégrer ces cours d'eau comme éléments structurants du développement de la Ville, ainsi qu'à redonner aux rivières leur place dans nos milieux de vie. Au cœur de la démarche figure la réalisation d'un vaste parc naturel et habité, de 30 km² : le parc des Grandes-Rivières-de-Québec. Des aménagements seront faits progressivement dans le cadre d'une vision sur 20 ans, ce qui permettra de se réapproprier les milieux riverains, tout en veillant à leur protection, et d'affirmer Québec comme une ville d'eau.

Ces besoins sont donc reconnus par la Ville, tout comme l'est la poursuite de l'aménagement de la Promenade Samuel-de-Champlain sur le littoral Est. Des corridors de biodiversité et un corridor fluvial reliant les embouchures répondront aux besoins exprimés par les citoyens, besoins reconnus par la Ville. Le succès de la Promenade Samuel-de-Champlain et de l'aménagement de certains parcs linéaires fait foi d'une recette gagnante.

Références :

Ville de Québec, Plan directeur de mise en valeur des rivières de Québec 2020-2040, 2020.

La rivière Saint-Charles dans le quartier St-Roch (1962), Photo Le Soleil, Patrice Laroche

E) Besoins de verdissement

Québec est l'une des plus belles villes au monde et la présence abondante d'arbres et de végétation contribue pour une large part à sa beauté.

En 2015, la Ville a adopté une Vision de l'arbre qui reconnaît la valeur de sa forêt urbaine et prévoit une augmentation de l'indice de canopée sur son territoire. Les citoyens sont invités à prendre part au verdissement de la ville en plantant des arbres, en protégeant les végétaux et en luttant contre les maladies ou les espèces envahissantes et dangereuses. Mais la Ville a aussi la responsabilité de faire de même sur ses terrains municipaux et dans les parcs industriels en général, environnements souvent moins bien nantis à cet égard.

De plus en plus d'études démontrent les bienfaits de la forêt urbaine sur la santé publique. La présence importante d'arbres diminue les risques de maladies tout en améliorant le confort et le bien-être psychologique des citadins. Avec son inventaire de plus de 104 000 arbres municipaux, son indice moyen de canopée de 32 % à l'intérieur de la ville et son importante couronne forestière, la Ville de Québec fait bonne figure en matière de foresterie urbaine. Toutefois, les quartiers de la Canardière sont les parents pauvres de la Ville de par son vaste territoire industriel et dénudé d'arbres et de verdure.

Les engagements de la Ville doivent se traduire par des gestes concrets dans les quartiers à l'étude. Pour les quartiers de la Canardière, les besoins sont criants. La Ville doit affirmer son leadership dans la plantation d'arbres, maintenir et développer une forêt urbaine de qualité et en santé et augmenter l'indice de canopée dans l'ensemble du quartier. Elle doit aussi protéger, voire remettre en valeur ou restaurer ses milieux naturels et ses corridors boisés, et en développer de nouveaux.

Références :

Ville de Québec, Vision de l'arbre 2015-2025, Place aux arbres, 2015.

Ancien dépôt à neige de la ville de Beauport - D'Estimauville, Photo Le Soleil

F) Besoins concernant la biodiversité

La 15e Conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies est une rencontre internationale qui a rassemblé des gouvernements du monde entier. Les participants ont adopté le Cadre mondial de Kunming - Montréal pour la biodiversité, un cadre mondial historique **pour préserver la nature et freiner et inverser la perte de biodiversité,** afin de placer les milieux naturels sur la voie du rétablissement, d'ici 2050.

Le Canada a plaidé en faveur d'une collaboration internationale à l'égard d'objectifs ambitieux, notamment la protection de 30 % des terres et des océans. Mettre un terme à la perte de biodiversité et renverser la vapeur sont des objectifs qui exigent de véritables collaborations.

Concrètement, les pays peuvent déjà freiner le déclin de la biodiversité à relativement court terme en protégeant mieux leur territoire. Le Québec, par exemple, a presque atteint l'objectif d'Aichi de protection de 17 % de ses territoires terrestres et d'eau douce. Néanmoins, la majorité des aires protégées ont été créées dans le Nord et plusieurs projets au sud du 47e parallèle ont été rejetés en raison des pressions des industries. La conservation de la biodiversité au sud du territoire est l'un des enjeux pour lesquels le Québec et le Canada doivent faire mieux.

La Ville de Québec s'engage ainsi à travailler de pair avec les acteurs régionaux pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'atteinte de la prochaine cible mondiale de conservation de 30 % de milieux naturels d'ici 2030. Pour y arriver, elle fera de la protection des milieux naturels et des écosystèmes un pilier de son plan d'urbanisme en révision, soutenu par une stratégie en matière de biodiversité.

La Ville de Québec a récemment annoncé qu'elle entreprend les démarches nécessaires pour obtenir la désignation de région de biosphère par l'UNESCO. Cette démarche ambitieuse ferait de Québec la première grande ville et capitale nationale à obtenir cette prestigieuse reconnaissance en Amérique du Nord. Une réponse rapide et ambitieuse aux grands besoins de conservation et de renaturalisation de milieux naturels dans les quartiers de la Canardière contribuerait de façon importante à l'obtention du statut convoité.

Références :

Ville de Québec, Communiqué - Protection de la biodiversité : la Ville entreprend les démarches pour obtenir la désignation de région de biosphère de l'UNESCO; Décembre 2022

G) Besoins d'assainissement de l'air

Même si le maire de Québec se réjouit de l'amélioration globale de la qualité de l'air, il n'entend pas se défiler pour rehausser celle de Limoilou, qui est mauvaise selon un rapport d'experts commandé par le gouvernement du Québec et rendu public récemment. De façon générale, la qualité de l'air s'améliore dans les quartiers de Québec. Elle s'améliore toutefois moins vite dans Limoilou-Basse-Ville, qu'ailleurs au Québec, a immédiatement réagi le maire Marchand.

Le ministre de l'Environnement, Benoit Charette, a publié en février 2023, le rapport du Groupe de travail sur les contaminants atmosphériques à Limoilou. Ce dernier a identifié quatre polluants qui présentent le plus de risques pour la santé. Il s'agit des particules fines et respirables (PM 2,5), des poussières/particules en suspension totales (PST), du nickel et des oxydes d'azote (NO_x).

Il est urgent que la Ville de Québec, les gouvernements du Québec et du Canada, le Port de Québec et les industries contribuant à la mauvaise qualité de l'air dans les quartiers de la Canardière mettent rapidement en place des mesures de mitigation au regard des polluants atmosphériques. Il en va de la santé des résidents du secteur.

_____

Références :

Radio-Canada - Qualité de l'air dans Limoilou : « On va prendre nos responsabilités », dit Marchand, Morissette-Beaulieu, Félix; 31 janvier 2023

Poussière dans l'air dans Limoilou, Photo : Marc Dumas.

VISION DES QUARTIERS DE LA CANARDIÈRE

H) Énoncé global de la vision citoyenne

Les quartiers de la Canardière doivent devenir un lieu prisé d'habitation favorisant avant tout la qualité de vie, autant pour les personnes y étant déjà établies, qu'elles soient à revenus modestes ou de la classe moyenne, que pour celles qui voudraient s'y établir.

Ce territoire revitalisé où les rives du fleuve seront accessibles et attrayantes pour la conservation, la contemplation, l'interprétation et la récréation, sera aussi connecté aux parcs linéaires des affluents.

L'abondance de la canopée et l'interconnexion des espaces verts et naturels réhabiliteront de grandes aires publiques contaminées et favoriseront la mobilité active et la fréquentation de lieux de rencontres communautaires.

L'aménagement du territoire sera désormais fortement influencé par les citoyens selon des principes d'urbanisme participatif et de justice sociale et environnementale. Cette vision concrétisera, enfin, un véritable développement durable qui contribue au bien-être général des communautés et à l'assainissement de l'air, de l'eau et du sol des quartiers de la Canardière.

Toronto, The beaches; territoire inspirant pour le Littoral Est de Québec

I) Orientations découlant de la vision citoyenne

Pour pouvoir réaliser cette vision au cours de la prochaine décennie, il faudra se donner des orientations fermes et claires et des engagements concrets sur les aménagements à réaliser, les règles à se donner et les ressources à octroyer. Voici en vrac les orientations que notre organisme propose aux trois ordres de gouvernement. Les élus municipaux ont un rôle primordial à jouer, de par leur proximité avec les citoyens, afin d'exercer un leadership visionnaire, de supporter étroitement leurs commettants et de promouvoir la vision citoyenne aux élus des ordres supérieurs de gouvernement.

Les battures de Beauport seront protégées à jamais du remblaiement et de la destruction par un statut légal de conservation et de protection - Déjà en 1978, lors des consultations du Bureau d'audience publiques sur l'environnement concernant la construction de l'autoroute Dufferin- Montmorency, Environnement Canada recommandait que les battures de Beauport reçoivent la protection la plus intégrale possible. Aujourd'hui, la députée actuelle de la circonscription fédérale de Beauport-Limoilou, Julie Vignola, le député de la circonscription fédérale de Québec, Jean-Yves Duclos, les députés provinciaux des circonscription de Jean-Lesage et de Taschereau, Sol Zanetti et Étienne Grandmont appuient cette orientation. Quant au Nouveau Parti Démocratique, ce parti fédéral a déposé en mai 2022 à la Chambre des communes un projet de loi qui vise à octroyer un statut juridique au fleuve Saint-Laurent, une première en Amérique du Nord, qui vise à améliorer la protection des écosystèmes du fleuve. Il faut que les battures de Beauport et les milieux humides du littoral est de Québec soient les premiers à bénéficier d'un tel statut d'aire protégée à perpétuité.

L'autoroute Dufferin-Montmorency sera convertie en boulevard urbain - L'administration municipale doit assumer le leadership pour convertir l'autoroute Dufferin-Montmorency en boulevard urbain associé à un corridor de biodiversité. Notre organisme salue la décision du conseil municipal qui a adopté unanimement le 16 janvier une résolution afin de demander au Gouvernement du Québec d'entamer les premières étapes de planification en vue de la transformation de l'autoroute.

Cette orientation doit être concrétisée prioritairement considérant que cette voie rapide a été le théâtre de près d'une vingtaine d'accidents depuis 2016, dont un ayant causé de multiples décès en 2021. La configuration même de l'autoroute à cet endroit, où l'on retrouve un feu de circulation, compromet la sécurité des déplacements. De nombreux citoyens, groupes communautaires et élus de tous les

paliers de gouvernement militent aujourd'hui pour une transformation de l'autoroute en boulevard urbain; en plus de permettre des déplacements plus sécuritaires, cette transformation permettrait de rétablir l'accès au fleuve et la réalisation de la phase IV de la promenade Samuel–De Champlain.

Les terrains libérés par la transformation de l'autoroute permettront d'aménager une promenade linéaire - La transformation des voies rapides de l'autoroute en voies sécuritaires libérera de grandes surfaces permettant d'aménager une promenade linéaire en bordure du fleuve. Ces futurs aménagements pourront répondre aux besoins de la nature et des citoyens, notamment pour des besoins de récréation et de contemplation. La bordure fluviale sera renaturalisée et végétalisée pour favoriser son intégration au fleuve et l'esthétisme d'une future promenade, à l'image de celle de Ste-Foy et de Sillery. Les aménagements devront prévoir de multiples accès publics aux berges du fleuve, accès gratuits et sécuritaires pour les piétons et les cyclistes, y compris dans le secteur du parc de la baie de Beauport à l'extrémité de l'avenue d'Estimauville.

Les terrains publics construits par remblaiement à même le fleuve seront réaménagés en harmonie avec la nature (arbres, arbustes, forêt urbaine, bassins) - Pour accroître la résilience contre l'hydroconnectivité des quartiers de la Canardière et en vue de la montée anticipée du niveau des eaux, les terrains à risque d'inondation devront être exempts de construction immobilière et couverts prioritairement d'arbres, d'arbustes et de végétaux. Un indice de canopée de 40 % doit être visé pour l'ensemble du territoire. Déjà, depuis les crues et inondations exceptionnelles de 2017 et 2019 le long du fleuve, la Ville et le Gouvernement du Québec revoient leur réglementation concernant les zones à risque d'inondation. Ainsi, les propriétaires de 341 terrains situés le long de l'autoroute Dufferin-Montmorency ont été informés concernant des modifications à la réglementation d'urbanisme et de nouvelles restrictions. Ces terrains sont actuellement susceptibles de connaître des transferts d'eau lors de fortes marées du fleuve accompagnés de vents importants.

Climate Central, organisme international de recherche, analyse rigoureusement les impacts du réchauffement planétaire et de la hausse du niveau des océans. Leur outil de simulation montre la grande vulnérabilité des rives de Beauport-Limoilou advenant le réchauffement climatique et la montée du niveau de l'océan Atlantique, du golfe St-Laurent et du fleuve. À Québec, la tempête du 23 décembre 2022 a démontré que les risques d'inondation et d'érosion des berges sur notre territoire deviennent de plus en plus importants et atteignent des niveaux records.

Notre organisme invite la Ville à être visionnaire et à développer la résilience du secteur selon un principe de précaution et à l'aide de la restauration de milieux naturels. Elle peut, par exemple, mesurer et expérimenter ce phénomène de montée des eaux à partir de l'ancien dépôt à neige de la ville de Beauport qui deviendra une future forêt urbaine, voisine du très populaire Arboretum. Ce secteur est situé à l'embouchure originale du ruisseau du Moulin et peut ainsi se doter progressivement des propriétés d'une ville éponge. Une **ville éponge** (*Sponge m2City*) est une ville résiliente capable d'absorber les eaux pluviales dans le sol et les zones humides afin de réguler les inondations urbaines et diminuer la vulnérabilité durant les périodes de sécheresse. Il s'agit de concepts d'urbanisme et d'hydrologie urbaine essentiels dans une stratégie de résilience.

Un plan d'urgence pour le logement social dans les quartiers du Littoral Est - Cette action est nécessaire après que la Ville de Québec ait fermé la porte en décembre 2022 à toute discussion sur le projet InnoVitam quant à la vocation des terrains municipaux y étant réservés. Les grands projets dans ces quartiers de Québec, dont Innovitam, contribuent à la gentrification de nos quartiers. Plusieurs chantiers de logements privés sont en érection, aucun pour le logement social, alors que les besoins sont criants comme le démontre la vision municipale de l'habitation.

En fermant la porte à toute discussion sur la vocation des terrains du projet Innovitam, la Ville se prive d'une solution potentielle à la crise du logement et de terrains pour construire. La réaffectation d'une partie de ces terrains municipaux pourrait faire partie de la solution. La Ville devrait en effet réserver une portion significative des 270 000 m^2 de ses terrains municipaux dans le secteur pour construire des immeubles pour le logement social. Des espaces sont aussi disponibles à plusieurs endroits le long du chemin de la Canardière (numéros civiques : 1000-1200, chemin de la Canardière), notamment dans le secteur du garage municipal. De plus, celui-ci devrait devenir un centre social auto-géré afin de desservir la communauté afin de répondre à certains besoins culturels, sociaux et communautaires. Actuellement, aucun chantier, ni projet de logement social ne sont prévus dans le secteur, et ce, malgré un problématique taux d'inoccupation des logements de 1,5 %.

Un accès facilité à la plage de la Baie de Beauport pour les piétons et les cyclistes - Il est plus qu'urgent pour la Ville d'offrir un service de transport en commun vers la plage de la baie de Beauport. Ce service de type navette doit être offert sur mesure lors des journées et des heures de grande affluence (soleil et chaleur). Ce service devrait partir de l'intersection du chemin de la Canardière et du boulevard Henri-Bourassa pour se rendre à la plage et revenir pour transporter une autre cohorte. Actuellement, des centaines de voitures stationnent dans les espaces

verts contigus à la plage. Plus tard, plusieurs déploreront la contamination des terrains découlant du stationnement récurrent des voitures sur les surfaces gazonnées.

D'autre part, la voie de circulation la plus directe et la plus facile pour se rendre à la plage en vélo est le boulevard Henri-Bourassa. Les pistes cyclables du Littoral aménagées dans les années 90' sous l'autoroute sont tortueuses et difficiles d'accès. Une des sections de la piste cyclable est d'ailleurs en train de disparaître sous l'effet de l'érosion. Cette section est située entre la gare de triage de trains et le rentrant sud-ouest. Par conséquent, l'aménagement d'une piste cyclable sur le boulevard Henri-Bourassa jusqu'à la plage de la Baie de Beauport est essentiel pour faciliter l'accès aux nombreux cyclistes.

Il est aussi urgent que la Ville de Québec reprenne en main la gestion des installations récréotouristiques de la baie de Beauport. Le legs du gouvernement du Canada à l'occasion du 400e anniversaire de la fondation de Québec voulait en faire un parc à vocation familiale accessible à tous et gratuit. La tarification imposée aux piétons et aux cyclistes, jumelée à l'installation d'imposantes et rébarbatives clôtures pour fermer le secteur de la plage, va complètement à l'encontre de ce vœu et fait l'objet de beaucoup d'insatisfaction. Les utilisateurs des berges de Cap-Rouge (marina) et de Sainte-Foy (plage) n'ont pas ce genre de charge financière et de restrictions. Un retour à la volonté d'origine du gouvernement du Canada s'impose.

Par ailleurs, l'intégration d'un accès au parc de la baie de Beauport en prolongation de l'extrémité sud de l'avenue D'Estimauville, tel qu'il était prévu dans le plan particulier d'urbanisme (PPU) de 2016 pour le secteur, s'inscrit parfaitement dans notre vision des quartiers de la Canardière. Un tel accès rétablirait un lien essentiel au fleuve pour une population qui en a été dépossédée bien malgré elle au cours des dernières décennies. La Ville doit avoir les coudées franches et prendre le leadership dans ce dossier; l'abandon du projet Laurentia du Port de Québec ouvre en effet la voie pour la revalorisation et la renaturalisation d'un territoire mal connu qui a tous les ingrédients pour devenir un projet phare dont toute la population pourra être fière.

Une juste colère - Sur une note plus émotive, nous reprenons un extrait d'un texte de Lorraine Gaudreau, professeure retraitée de l'UQAR, paru dans le Devoir le 16 février 2023. Ce cri du coeur exprime des sentiments que nous partageons entièrement :

> **« Je suis en colère. Je suis impliquée socialement depuis le milieu des années 1970 dans les quartiers populaires de Québec et aujourd'hui, je suis en colère. Ce n'est plus l'indignation porteuse, la patience historique ou l'espoir résistant qui tiennent le haut du pavé dans mon cœur de citoyenne engagée. C'est la colère.**
>
> **J'en ai plus qu'assez de voir les décideurs politiques et économiques balayer du revers de la main la parole citoyenne et, par le fait même, refuser de puiser aux sources d'une démocratie ancrée socialement. C'est au cœur du quartier Limoilou, de Québec, que plane un danger devenu monnaie courante dans les quartiers urbains bâtis au fil du temps par des familles ouvrières ou à faible revenu. Ce danger est celui de la dépossession d'un territoire, de la destruction d'une trame communautaire finement tissée par des groupes communautaires à travers les mailles des injustices sociales. Un amas d'industries de haute technologie et une population plus aisée s'annoncent et commencent même à s'installer dans des logements de luxe qui n'ont pas eu de peine à s'ériger. Le problème n'est pas la mixité, mais bien une perte d'inclusivité.**
>
> **Je suis en colère, parce que la Ville de Québec porte, pour trois quartiers de ce territoire, soit Maizerets, Vieux-Limoilou et Vieux-Moulin, un projet de zone dite d'innovation. Le gouvernement Legault a fourni les fonds de décontamination de terrains industriels destinés à des entreprises de pointe sur le plan technologique. Et cela dans un contexte incluant l'agrandissement de l'hôpital de l'Enfant-Jésus. Comment ne pas être en colère face à un possible envahissement qui viendra amplifier, par un processus de gentrification programmé, une crise du logement déjà inacceptable ? Je suis en colère, parce que ce projet a été développé en catimini par des acteurs d'influence regroupés dans un organisme nommé InnoVitam. Il s'est développé sans consultation citoyenne et sans étude d'impact. »**

J) Conclusion

Pour clore notre présentation sur la vision des quartiers de la Canardière, nous désirons citer certains experts de l'administration publique pour expliquer ce que vivent et ressentent les citoyens de Beauport-Limoilou : le sentiment de subir un processus de consultations publiques sans véritable pouvoir d'influence pour un territoire à l'étude amputé d'une grande partie (27 ha) de terrains de propriété publique et réservés à une zone d'innovation gouvernementale. Rappelons, qu'à la fin de 19e siècle et au 20e siècle, notre communauté a été dépossédée d'une partie de son territoire naturel et de son littoral par les grandes compagnies sous prétexte du développement économique.

Ces auteurs ont produit une analyse qui a été publiée en 2003 et est intitulée : Les méthodes de consultations publiques - Analyse et description. Celle-ci a été rédigée par Karine Prémont sous la direction de Yves Boisvert. Ce dernier est professeur titulaire à l'École nationale d'administration publique. Leur analyse se conclut ainsi :

> **« L'analyse de l'organisation et de l'application des méthodes de consultations publiques, de même que l'étude des critiques faites à leur endroit, indiquent clairement un malaise dans le système politique. D'une part, ce sont des outils particuliers, précis, démocratiques et dynamiques qui aident les décideurs à mettre en place des politiques et des programmes qui répondent aux besoins des citoyens et permettent à ceux-ci d'avoir confiance en leurs dirigeants. D'autre part, ces outils sont soit peu utilisés, soit mal gérés, parce que les décideurs n'ont pas confiance en l'opinion des citoyens et inversement, les citoyens ne font pas confiance aux décideurs. Pourquoi ?**
>
> **Tout d'abord, il y a un manque flagrant de volonté politique pour améliorer le processus de consultations publiques. [...] Pour les citoyens, il n'est pas possible de se fier au processus parce que souvent, il ne sert qu'à vendre un projet déjà décidé ou à donner l'illusion de la participation, puisque le manque de transparence des différentes parties impliquées et la prépondérance de l'opinion des experts indiquent le peu de crédibilité accordée aux opinions du public.**
>
> **Des solutions existent pour pallier ces problèmes. Toutefois, il faudrait que le gouvernement soit déterminé à payer le prix de la démocratie, c'est-à-dire prêt à accepter d'être influencé et démontrer qu'il est intègre et que le processus est fiable. [...] Il convient donc que les deux parties s'entendent sur l'utilité, voire la nécessité des consultations publiques pour que des règles de base se mettent en place et que la pratique des consultations se rapproche de la théorie. »**

Ainsi, quelle sera la future vision des quartiers de la Canardière retenue par l'administration municipale? La contribution citoyenne sera-t-elle considérée pleinement pour l'ensemble du territoire aux yeux des dirigeants? Certains en doutent; d'autres, plus naïfs, espèrent. Toutefois, notre contribution intensive des derniers mois fait foi de notre profonde espérance. Faisons en sorte que nul ne soit déçu et que tous soient satisfaits de la mise en œuvre éventuelle de cette vision citoyenne en harmonie avec les besoins de la nature et ceux de leurs résidents.

ANNEXE

Carte géographique des futurs quartiers de la Canardière

(À venir)